

Modifications des règlements du concours Premiers Feux 2024 > 2025

- Suppression des dates sur tous les règlements
- Modification de l'article 6 – Prix sur tous les règlements
- Modification de l'intitulé pour la catégorie « Illustration » qui devient « Album (BD / Illustration) » et clarification des attendus
- Modification des attendus pour la catégorie Manifeste/Pamphlet

Suppression des dates sur tous les règlements

> les règlements n'auront plus à être modifiés d'une année sur l'autre

2024

Règlement du concours « Premiers feux, concours des jeunes écritures » de l'Université Bordeaux Montaigne 2024, catégorie Écriture dramatique.

Article 1 - Organisateur

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) organise le concours régional « Premiers feux » 2024, catégorie Écriture dramatique.

Article 2 – Forme et nature

La forme choisie pour le concours est l'écriture dramatique. Elle doit se conformer aux critères suivants :

- Être une œuvre originale, non publiée et comporter un titre
- Être écrite en français, soignée et doit comporter l'indication du nombre de mots (entre 30 000 et 120 000 signes espaces compris maximum).

Tout-e participant-e s'engage à faire parvenir à l'Université Bordeaux Montaigne une production écrite :

- Dont il-elle est lui-elle-même l'auteur-ric
- Qui n'a pas été primée dans un autre concours
- Qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir
- Aboutie et achevée

Du seul fait de leur participation, les auteurs-ric-s garantissent à l'Organisateur et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

2025

Règlement du concours « Premiers feux, concours des jeunes écritures » de l'Université Bordeaux Montaigne, catégorie Écriture dramatique.

Article 1 - Organisateur

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) organise le concours régional « Premiers feux », catégorie Écriture dramatique.

Article 2 – Forme et nature

La forme choisie pour le concours est l'écriture dramatique. Elle doit se conformer aux critères suivants :

- Être une œuvre originale, non publiée et comporter un titre
- Être écrite en français, soignée et doit comporter l'indication du nombre de mots (entre 30000 et 120 000 signes espaces compris maximum).

Tout-e participant-e s'engage à faire parvenir à l'Université Bordeaux Montaigne une production écrite :

- Dont il-elle est lui-elle-même l'auteur-ric
- Qui n'a pas été primée dans un autre concours
- Qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir
- Aboutie et achevée

Du seul fait de leur participation, les auteurs-ric-s garantissent à l'Organisateur et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Suppression des dates sur tous les règlements

> les règlements n'auront plus à être modifiés d'une année sur l'autre

2024

Article 3 – Modalités de participation

Le-la candidat-e devra transmettre dans un seul et même fichier PDF les documents suivants, dans cet ordre :

- Un résumé de la pièce de 10 lignes maximum*
- Une note d'intention de 15 lignes maximum où les enjeux thématiques et la nécessité à écrire cette pièce seront exposés *
- Le texte de la pièce*
- Un Curriculum Vitae

* Le résumé, la note d'intention et le texte de la pièce devront être dactylographiés en police Times New Roman, taille 12, et paginés, exception faite à des dramaturgies qui nécessiteraient expressément des choix typologiques singuliers. Dans ce cas, la note d'intention devra le justifier.

Dans un second fichier PDF

➤ Les mentions suivantes :

- Nom-Prénom :
- Date de naissance :
- Coordonnées personnelles :
 - Adresse postale :
 - Adresse électronique (email) :
 - Tél :
- Titre de la pièce :
- Etablissement d'inscription 2023/2024 :
- Filière et année de formation en cours :

➤ Et la déclaration suivante :

« Je soussigné(e)....., certifie être l'auteur-ric(e) de la pièce intitulée (titre) que je joins au présent courrier électronique.

Par cet envoi, je participe au concours « Premiers feux » 2024 catégorie Ecriture dramatique, organisé par l'Université Bordeaux Montaigne, et reconnais accepter intégralement les dispositions du règlement dudit concours et consentir expressément à l'utilisation de mes données personnelles telle que prévue dans le cadre de ce règlement ».

2025



Article 3 – Modalités de participation

Le-la candidat-e devra transmettre dans un seul et même fichier PDF les documents suivants, dans cet ordre :

- Un résumé de la pièce de 10 lignes maximum*
- Une note d'intention de 15 lignes maximum où les enjeux thématiques et la nécessité à écrire cette pièce seront exposés *
- Le texte de la pièce*
- Un Curriculum Vitae
- Un certificat de scolarité pour l'année (civile) en cours, justifiant son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public, une université ou dans une école d'art publique, de Nouvelle-Aquitaine.

* Le résumé, la note d'intention et le texte de la pièce devront être dactylographiés en police Times New Roman, taille 12, et paginés, exception faite à des dramaturgies qui nécessiteraient expressément des choix typologiques singuliers. Dans ce cas, la note d'intention devra le justifier.

Dans un second fichier PDF

➤ Les mentions suivantes :

- Nom-Prénom :
- Date de naissance :
- Coordonnées personnelles :
 - Adresse postale :
 - Adresse électronique (email) :
 - Tél :
- Titre de la pièce :
- Etablissement d'inscription pour l'année (civile) en cours:
- Filière et année de formation en cours :

➤ Et la déclaration suivante complétée et signée :

« Je soussigné(e)....., certifie être l'auteur-ric(e) de la pièce intitulée (titre) que je joins au présent courrier électronique.

Par cet envoi, je participe au concours « Premiers feux » catégorie Ecriture dramatique, organisé par l'Université Bordeaux Montaigne, et reconnais accepter intégralement les dispositions du règlement dudit concours et consentir expressément à l'utilisation de mes données personnelles telle que prévue dans le cadre de ce règlement ».

Nouvelle pièce
justificative

« pour l'année (civile) en
cours » soit un certificat
pour l'année 2024-2025
ou 2025-2026 pour le
concours 2025

Suppression des dates sur tous les règlements

> les règlements n'auront plus à être modifiés d'une année sur l'autre

2024

A noter :

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai, ne pourra pas être accepté.

La participation est limitée à une œuvre par candidat-e.

Le texte ne peut pas avoir participé à une édition précédente du concours.

Le-la lauréat-e du premier prix n'a pas le droit de se représenter aux éditions suivantes du concours.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 20 septembre 2024.

2025

A noter :

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai, ne pourra pas être accepté.

La participation est limitée à une œuvre par ~~candidat-e~~.

Le texte ne peut pas avoir participé à une édition précédente du concours.

~~Le-la lauréat-e~~ du premier prix n'a pas le droit de se représenter aux éditions suivantes du concours.

La date de clôture des inscriptions est indiquée sur la page internet dédiée au concours :

<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/campus/culture/premiers-feux-concours-des-jeunes-ecritures-en-nouvelle-aquitaine.html>

Modification de *l'article 6 - Prix* sur tous les règlements

> les jurys ont souhaité plus de modularité

2024

Article 6 – Prix

Le·la lauréat.e en Écriture dramatique recevra la somme de 1000 €.

Le·la second prix recevra la somme de 500 €.

Les finalistes et lauréat.e-s seront invité.e-s à la remise des prix en fin d'année.

Les résultats seront publiés sur les différents supports de communication de l'Université Bordeaux Montaigne (Facebook Université Bordeaux Montaigne Culture, site de l'Université Bordeaux Montaigne, etc.).

2025

Article 6 – Prix

Le·la lauréat.e en Album (BD / Illustration) recevra la somme de mille euros (1000 €). Le·la second prix recevra la somme de cinq cents euros (500€). Le jury pourra choisir de décerner deux premiers prix ex-aequo de sept cent cinquante euros (750 €) chacun, il n'y aura dans ce cas-là pas de second prix. Le jury pourra décider de ne décerner aucun prix si aucune candidature ne justifiait d'une qualité suffisante.

Les finalistes et lauréat.e-s seront invité.e-s à la remise des prix en fin d'année.

Les résultats seront publiés sur les différents supports de communication de l'Université Bordeaux Montaigne (Facebook Université Bordeaux Montaigne Culture, site de l'Université Bordeaux Montaigne, etc.).

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celles prévues dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. L'Organisateur se réserve le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Modification de l'intitulé pour la catégorie Illustration qui devient Album (BD / Illustration) et clarification des attendus

> décision prise au bilan suite à des retours étudiants

2024 Règlement du concours « Premiers feux, concours des jeunes écritures » de l'Université Bordeaux Montaigne 2024, catégorie **Illustration**.

Article 1 – Organisateur

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) organise le concours régional « Premiers feux » 2024, catégorie Illustration.

Article 2 – Forme et nature

La forme choisie pour le concours est l'illustration. Elle doit se conformer aux critères suivants :

- Être une création originale et comporter un titre
- Prendre la forme d'un projet d'album illustré de fiction, de type album jeunesse ou roman graphique original
- Se composer de 5 illustrations ou plus, ou de planches finalisées, présentées sur des feuilles séparées, accompagnées d'un découpage esquissé ou réduit de l'ensemble des pages du projet, avec ou sans texte
- Si un texte est associé au projet d'album ou de roman graphique, il peut être inscrit dans le découpage sans être intégré aux images finalisées
- Les illustrations doivent être numérotées de 1 à 5, suivant l'ordre de la narration de l'album
- La taille maximale autorisée de chaque illustration est de 40x60 cm ou 60x40 cm
- Toutes les techniques graphiques sont autorisées
- Pour les techniques en partie ou entièrement numériques, les candidats doivent envoyer des impressions sur papier.

Tout-e participant-e s'engage à faire parvenir à l'Université Bordeaux Montaigne un projet :

- dont il-elle est lui-elle-même l'auteur-ice, du texte comme des images
- qui n'a pas été primé dans un autre concours

Du seul fait de leur participation, les auteur-ice-s garantissent à l'Université Bordeaux Montaigne et les jurys contre tout recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

2025 Règlement du concours « Premiers feux, concours des jeunes écritures » de l'Université Bordeaux Montaigne, catégorie **Album (BD / Illustration)**.

Article 1 – Organisateur

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) organise le concours régional « Premiers feux », catégorie Album (BD / Illustration).

Article 2 – Forme et nature

La forme choisie pour le concours est l'Album (BD/Illustration). Elle doit se conformer aux critères suivants :

- Être une création originale et comporter un titre.
- Être un projet d'album illustré, de type album jeunesse, bande dessinée ou roman graphique.
- Ce projet d'album peut être envoyé sous différentes formes :
 - Soit un projet complet, avec des illustrations originales, numérotées, associées à un texte qui peut être joint à part s'il n'est pas écrit directement sur les images. Les projets d'album sans texte sont également acceptés.
 - Soit un projet complet sous la forme d'une version imprimée et reliée, avec le texte mis en page. Il est possible, sans obligation, de joindre quelques illustrations originales à cette version imprimée afin d'apprécier au mieux la qualité des images.
 - Soit un projet encore incomplet : à ce moment-là, joindre au minimum 5 images finies, un résumé et un story-board, afin de permettre au jury de comprendre l'ensemble du projet.
- Toutes les techniques graphiques et tous les formats sont autorisés.

Modification des attendus pour la catégorie Manifeste/Pamphlet

> décision prise au bilan suite aux retours du jury

2024 Règlement du concours « Premiers feux, concours des jeunes écritures » de l'Université Bordeaux Montaigne 2024, catégorie Manifeste/pamphlet.

Article 1 - Organismes

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) organise le concours régional « Premiers feux » 2024, catégorie Manifeste/pamphlet.

Article 2 - Forme et nature

La forme choisie pour le concours est le Manifeste ou le Pamphlet. Elle doit se conformer aux critères suivants :

- Être une œuvre originale, non publiée et comporter un titre
- Être écrite en français, soignée et doit comporter l'indication du nombre de mots (entre 25000 et 100 000 signes espaces compris maximum)
- Cette création devra défendre un point de vue avec force et détermination, soit pour préconiser une perspective esthétique, sociale, environnementale et/ou politique nouvelle, soit pour critiquer voire s'insurger contre un état de l'art, de la société, du monde.

Tout-e participant-e s'engage à faire parvenir à l'Université Bordeaux Montaigne une production écrite :

- Dont il-elle est lui-elle-même l'auteur-ric
- Qui n'a pas été primée dans un autre concours
- Qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir
- Aboutie et achevée.

Du seul fait de leur participation, les auteurs-ric-s garantissent l'Organisateur et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

2025 Règlement du concours « Premiers feux, concours des jeunes écritures » de l'Université Bordeaux Montaigne, catégorie Manifeste/pamphlet.

Article 1 - Organismes

L'Université Bordeaux Montaigne (UBM) organise le concours régional « Premiers feux », catégorie Manifeste/pamphlet.

Article 2 - Forme et nature

La forme choisie pour le concours est le Manifeste ou le Pamphlet. Elle doit se conformer aux critères suivants :

- Être une œuvre originale, non publiée et comporter un titre
- Être écrite en français, soignée et doit comporter l'indication du nombre de signes (entre 2000 et 30 000 signes espaces compris maximum)
- Cette création devra défendre un point de vue avec force et détermination, soit pour préconiser une perspective esthétique, sociale, environnementale et/ou politique nouvelle, soit pour critiquer voire s'insurger contre un état de l'art, de la société, du monde.

Tout-e participant-e s'engage à faire parvenir à l'Université Bordeaux Montaigne une production écrite :

- Dont il-elle est lui-elle-même l'auteur-ric
- Qui n'a pas été primée dans un autre concours
- Qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir
- Aboutie et achevée.

Du seul fait de leur participation, les auteurs-ric-s garantissent l'Organisateur et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.